

Arrêté n° 2026/G-18
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants
session 2026

Le Président,

- VU le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35 ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-77, en date du 17 juillet 2025, portant ouverture du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants – session 2026 ;
- VU le courrier référencé n° 25/21 établi par la délégation Grand Est du CNFPT en date du 21 novembre 2025 portant désignation de M. Franck JANIAUT, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice à Nancy, en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin effectué le 6 novembre 2025 ;

Considérant la renonciation de Mr Eric ZINGER, tiré au sort et absent lors des journées d'interrogation et de déroulement du jury d'admission de ce concours ; M. Jean Gaugler remplace l'agent tiré au sort et est ainsi désigné comme représentant du personnel de catégorie A ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Patrick BALL, Adjoint au Maire de la commune de Mittelbergheim,
- M. Alain KUNEGEL, Attaché principal, Directeur territorial à Colmar, Adjoint au Maire d'Artzenheim,
- M. Fabrice LATRA, Attaché territorial à la ville de Wittelsheim, Conseiller municipal à Guebwiller,
- Mme Christelle LEHRY, Conseillère régionale, Région Grand Est,
- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, Président du jury.

Collège des fonctionnaires :

- Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, Collège de Fortschwihr,
- M. Jean GAUGLER, Conseiller aux décideurs locaux, DDFIP du Doubs, représentant du personnel de catégorie A,
- M. Franck JANIAUT, Attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice à Nancy, représentant du CNFPT,
- Mme Marie Gaelle PROVOST, Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, Cheffe du service Petite Enfance et Famille de la ville de Colmar,
- Mme Marie-Paule THOMAS, Attachée territoriale à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Carine BAUMANN, Educatrice de Jeunes enfants,
- M. Laurent DIBLING, Directeur d'un multi accueil à Guebwiller,
- Mme Valérie EHRET, Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague,
- M. Cédric STOCKY, Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg,
- Mme Adeline MICHEA, Puéricultrice de classe supérieure, département du Doubs.

Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

M. Patrick BALL	Adjoint au Maire de Mittelbergheim
Mme Carine BAUMANN	Educatrice de Jeunes enfants et adjointe au maire de Holtzwihr
Mme Karine BAUMANN	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, collège de Fortschwihr
M. Laurent DIBLING	Directeur d'un multi accueil à Guebwiller
Mme Valérie EHRET	Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague
M. Jean GAUGLER	Conseiller aux décideurs locaux, DDFIP du Doubs, représentant du personnel de catégorie A
M. Franck JANIAUT	Attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice à Nancy, représentant du CNFPT
M. Alain KUNEGEL	Attaché principal, Directeur territorial à Colmar Adjoint au Maire d'Artzenheim
M. Fabrice LATRA	Attaché territorial à la ville de Wittelsheim, Conseiller municipal à Guebwiller
Mme Christelle LEHRY	Conseillère régionale, Région Grand Est
Mme Fleur OURY	Adjointe au Maire de Soultz
Mme Marie Gaelle PROVOST	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, Cheffe du service Petite Enfance et Famille de la ville de Colmar
Mme Adeline MICHEA	Puéricultrice de classe supérieure, département du Doubs
M. Cédric STOCKY	Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
Mme Marie-Paule THOMAS	Attachée territoriale à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis pour affichage aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute-Saône (70), de Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et mis en ligne sur www.cdg68.fr,
- transmis au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 6 février 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim